

Par courriel

Montréal, le 2 juin 2009

Madame Stéphanie Turcotte
Conseillère en aménagement
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Arrondissement de Ville-Marie

Objet : Projet de développement immobilier 1475, boul. René-Lévesque Ouest

Madame,

Pour faire suite à la séance d'information du 25 mai dernier, la commission de l'Office, chargée de mener la consultation publique sur le projet mentionné en objet, souhaite obtenir l'information suivante :

- QA1** Le site du projet cité en objet fait partie selon l'Évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement de Ville-Marie d'un secteur d'intérêt patrimonial exceptionnel. Il fait également partie d'un secteur à valeur exceptionnelle selon la carte du patrimoine bâti du *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal.
- a) L'Évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement recommande pour ces secteurs de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement à l'aide de critères d'encadrement. Existe-t-il un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou une autre forme d'encadrement pour ce secteur?
 - b) Existe-t-il des dispositions particulières pour les marges de recul de ce secteur à valeur exceptionnelle et plus particulièrement sur la rue Mackay dans le plan d'urbanisme ou dans les règlements de l'arrondissement?
- QA2** Selon l'étude d'ensoleillement du promoteur, l'ombre des tours situées en périphérie du site à l'étude semble se jumeler à celle du 1475, boulevard René-Lévesque Ouest au printemps et à l'automne. Est-ce que l'effet de ces ombres projetées sur le secteur et plus particulièrement sur le cœur des îlots pourrait décourager le développement du secteur Bishop/Crescent?

QA3 La garantie bancaire de 500 000 \$ déposée par le promoteur couvre plusieurs éléments dont : la restauration des bâtiments, la gestion environnementale des systèmes mécaniques et énergétiques, l'utilisation de matériaux sains, l'aménagement de toits écologiques, la gestion intégrée des déchets et le recyclage des matériaux de démolition lorsque possible. Qu'advierait-il si un des éléments soumis à la garantie bancaire n'est pas réalisé ou réalisé en partie seulement?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 11 juin prochain, étant donné que la deuxième partie d'audience débute le 16 juin. Veuillez prendre note que d'autres questions pourront vous être acheminées tout au long de la période du mandat.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Élise Naud
Secrétaire de commission
Office de consultation publique de Montréal

c.c. Mme Nancy Shoiry, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
M. Sylvain Villeneuve, chef de division – urbanisme.